

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Band: 140 (2014)
Heft: 1: Nouveaux espaces scéniques

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

appel à candidatures pour un
Concours de projets pluridisciplinaire SIA 142
à un degré, en procédure sélective.

**EQUIPEMENTS PUBLICS DE L'ECOQUARTIER « LES VERGERS » :
NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE, EQUIPEMENTS SPORTIFS,
LOCAUX et RESTAURANT PARASCOLAIRES, ECOLE SPECIALISEE
ET ABRIS DE PROTECTION CIVILE**

Adjudicateur

Commune de Meyrin
Service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie

Tâches

Dans le cadre de l'Ecoquartier « Les Vergers » en voie de construction, la Commune de Meyrin lance un concours de projets pluridisciplinaire, en procédure sélective, afin de se voir proposer une solution pour l'établissement de ses nouvelles infrastructures publiques. Elle adjudgera ensuite le mandat d'étude de gré à gré à l'équipe lauréate du concours.

Les nouveaux équipements publics communaux se composent d'un groupe scolaire de 14 classes, de locaux parascolaires, d'une école spécialisée et d'une double salle de gymnastique, et seront destinés à couvrir les besoins des habitants du nouveau quartier (1100 logements).

Le concours porte sur la planification de ces infrastructures, avec possibilité de réalisation par étapes.

Les projets soumis au concours doivent proposer une architecture économique et de qualité, répondant aux critères du développement durable, le standard visé étant Minergie-Eco.

Délais

Publication simap de l'appel d'offres	14.01.2014
Remise des dossiers de présélection (1 ^{ère} phase)	4.02.2014, avant 16h
Présélection, publication FAO des candidats retenus	18.02.2014
Questions des concurrents	jusqu'au 5.03.2014
Réponses du jury	14.03.2014
Lancement officiel de la phase de concours (2 ^{ème} phase)	17.03.2014
Remise des projets	4.06.2014
Remise de la maquette	10.06.2014
Publication du verdict	30.06.2014

Jury

M. Patrick DEVANTHERY – arch. (prés.), M^{me} Anne-Catherine JAVET – arch. (vice-prés.), M^{me} Olivia DE OLIVEIRA – arch., M^{me} Marta PERUCCHI GRAF – arch., M. Yves TOURNIER – ing. civil, M. Olivier MORAND – arch., M. Philippe MAAG – ing. civil, M^{me} Erica DEUBER ZIEGLER - prés. ass. « La Voie Lactée », M^{me} Monique BOGET, conseillère admin. et MM. Pierre-Alain TSCHUDI et Jean-Marc DEVAUD, conseillers administratifs

Conditions de participation

Le concours s'adresse à des équipes de mandataires: architectes et ingénieurs spécialisés. Seuls peuvent participer les candidats ayant leur domicile ou leur siège social en suisse ou dans un Etat signataire de l'accord GATT/OMC sur les marchés publics, à condition que l'Etat concerné accorde la réciprocité aux soumissionnaires suisses.

Indemnisation

Le jury dispose d'une somme globale de 200 000.– CHF HT pour l'attribution de 3 à 5 prix et/ou mentions. Par ailleurs, 40 % de cette somme globale sera attribuée à une indemnité à répartir entre les candidats dont le dossier, répondant au cahier des charges et non primé, a été admis au jugement.

Obtention des documents d'appel d'offres

Le concours est publié sur le site www.simap.ch, dans la FAO et dans la revue Tracés. L'ensemble des documents du concours peuvent être consultés et téléchargés sur le site www.simap.ch. Numéro de publication: 799593

Sont déterminants les documents d'appel d'offres et les voies de recours indiqués dans l'appel d'offres publié sur la plateforme « simap.ch »

APPEL À CANDIDATURES

Initiative commune des associations professionnelles (SIA, FAS, FSAI, GAN, GPA), de l'ensemble des Cantons romands et de la plupart des villes romandes, la Distinction Romande d'Architecture est décernée tous les quatre ans.

Elle a pour vocation

- :: de **promouvoir** des réalisations architecturales exemplaires, achevées en Suisse romande pendant la période concernée,
- :: de **sensibiliser** le grand public au rôle culturel et responsable de l'art de bâtir l'environnement,
- :: de **valoriser** l'engagement primordial dans la qualité architecturale des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'oeuvre et des acteurs en général de la construction.

Tout auteur ou tout maître d'ouvrage d'une réalisation architecturale – projets urbains et ouvrages d'art y compris – achevée entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2014, dans un canton romand ou dans la partie francophone du canton de Berne, district de Bienne compris, est convié à participer à la DRA3 2014.

Calendrier

- :: **Janvier à Mars 2014:**
Enregistrement des candidatures
- :: **Été 2014:**
Publication de la première sélection
- :: **Septembre 2014:**
Remise de la Distinction 2014
- :: **De septembre 2014 à décembre 2015:**
Exposition itinérante en Suisse et en Europe

Président du comité de patronage

Alain Berset, conseiller fédéral

Président du jury

Daniele Marques

Co-présidents du comité d'organisation

Adrian Kramp
Stéphanie Cantalou
Christoph Allenspach

Commissaire

Marielle Savoyat

Contact

info@dra3.ch
Distinction Romande d'Architecture 3 - 2014
p. a. EIAFR, Bvd de Pérolles 80, CP 32, 1705 Fribourg

Renseignements, règlement
et formulaire d'inscription :

www.dra3.ch